Quelle place pour les chômeurs dans une société sans emploi ?

La question posée du bar à débat au mois de mars était : Quelle place pour les chômeurs dans une société sans emploi ?

Plusieurs personnes ressources étaient parmi nous pour réfléchir et échanger sur la thématique :

- **Geoffrey François**, du Cabinet du Président du CPAS de Liège, nous a expliqué le poids des mesures d'austérité sur les CPAS, notamment au niveau financier mais également sur l'organisation du travail. Il a par ailleurs mis en évidence le fait que cette dynamique n'est pas nouvelle mais qu'elle remonte aux années '90. Il a également abordé et analysé la mise en place d'une cellule sociale temporaire (« tempor ») ayant pour objectif de recevoir les nouvelles demandes de revenu d'intégration suite aux exclusions massives du droit aux allocations d'insertion.
- **Bernadette Schaeck**, de l'Association de Défense des Allocataires Sociaux – ADAS, a précisé l'impact de ces mesures sur les usagers des CPAS et les personnes exclues du chômage en partant de cas qu'elle défend au quotidien.
- **Laura Lentini**, animatrice à Solidaris – Espace Différences, a exposé les conséquences des dernières décisions gouvernementales sur les personnes sans emploi en situation d'handicap.
- **Ornella Campanile,** coach emploi/ agent d'orientation à FORMATHE, a expliqué en quoi consiste son travail, ses bénéfices mais également ses limites et ses contradictions.

Au delà des statistiques qui donnent le tournis (plus de 8% de la population active belge au chômage, 19.958 personnes exclues du chômage le 1er janvier 2015 – dont 63% de femmes, 40.000 jeunes francophones touchés par les nouvelles mesures gouvernementales, etc.) et qui ne livrent cependant rien, ou presque, des drames humains qui se jouent dans l'ombre, le chômage est un des signes les plus emblématiques de l'échec des politiques libérales qui affectent aujourd'hui l'ensemble des pays européens. Bouleversant le rapport au travail, frappant les catégories sociales les plus exposées, le chômage produit des effets dévastateurs sur la cohésion d'une société dont les mécanismes de solidarité sont désormais enrayés…

Plusieurs aspects ont été développés durant le débat :

En retraçant l'évolution de la législation et la modification du vocabulaire utilisé (par exemple les Centres Publics d'Aide Sociale sont devenus des Centres Publics d'Action Sociale), il apparait clairement un passage de l'Etat providence à l'Etat social actif (ESA).

De 2004 à 2012, on constate une augmentation croissante des exclusions du chômage, ce qui représente aujourd'hui 11% du public des CPAS.

Suite aux exclusions massives après le 1er janvier 2015 (plus de 1000 personnes), une partie des exclus ont introduit une demande au CPAS (moins de 800 personnes). Il ne faut donc pas

oublier de prendre en considération toutes les personnes qui ne se sont pas encore manifestées ni introduit de demande ou qui n'y ont pas droit et qui feront appel à un autre service d'aide du CPAS (Aide alimentaire, Service Energie, etc.).

Ces mesures touchent également les personnes porteuses d'un handicap, qui précédemment étaient dispensées de chercher activement un emploi. Laura Lentini a mis en évidence l'injustice de ces mesures, en partant d'exemples concrets, nous montrant à quel point nous ne sommes pas tous égaux face à l'emploi. Elle a ainsi souligné la marginalisation des personnes qui l'étaient déjà auparavant. De plus, les différents organismes qui sont amenés à évaluer le degré d'handicap d'une personne n'ont pas les mêmes critères d'évaluation, ce qui entraine des réponses différentes d'un organisme à l'autre.

On observe une multiplication des structures nées de l'ESA, augmentant ainsi considérablement les intermédiaires entre le citoyen et l'Etat. Il en résulte une modification de la mission d'accompagnement des usagers par les employés des CPAS vers une mission d'accompagnement ET de contrôle. Les procédures administratives apparaissent de plus en plus lourdes et l'accès à l'information devient extrêmement compliqué, y compris pour les professionnels du secteur. Ces modifications sur l'organisation n'est pas sans conséquence pour les travailleurs sociaux qui expriment de plus en plus leur souffrance au travail et leur crainte par rapport à l'avenir. De plus, cette situation entraine une absence d'anticipation des conséquences de ces nouvelles mesures.

Les justifications demandées au demandeur d'emploi pour prouver qu'il mérite son droit au revenu (par exemple l'analyse en détail des extraits de comptes) ont des conséquences psychologiques, et non des moindres, sur les usagers des CPAS : sentiment de non respect, de ne pas avoir de place dans cette société, de ne pas avoir droit à une vie privée, culpabilité, méfiance des institutions, etc. De plus, si ce parcours du combattant se conclu par un refus, c'est un autre parcours du combattant qui commence pour obtenir un recours. Mais pendant le temps des démarches, de quel revenu vivent les demandeurs ?

Les politiques d'activation se manifestent aussi dans le travail des coachs emploi qui ont pour mission de rendre les personnes « employables » en les aidant à avoir confiance en elles, en leur apportant des connaissances sur le marché de l'emploi, en leur apprenant à faire un CV, une lettre de motivation percutante, etc. Les coachs sont soumis à des obligations de résultats : 50% des participants doivent être remis à l'emploi (le type d'emploi n'est toutefois pas questionné) ou entrer en formation professionnelle. Mais qu'en est-il de l'effet pervers si ces personnes essuient à nouveau un refus ? D'autre part, s'il a été directement recommandé à la personne de suivre cette formation mais que celle-ci ne le fait pas, un point négatif sera inscrit dans son dossier. Dans la mesure où il est souvent fortement conseillé et bien considéré par le FOREM de participer à ce genre de formation, cet accompagnement apparait-il alors comme une aide ou comme une obligation ? La recherche active devient un devoir pour accéder à des droits et la suspicion se généralise : il ne s'agit pas seulement de prouver que l'on recherche un emploi, mais aussi de prouver que l'on ne fraude pas ! La question de la qualité de l'emploi n'est pas abordée et des personnes se retrouvent en formation même si elles n'ont pas les prérequis nécessaires pour y participer.

Le débat a également soulevé le questionnement autour de la notion du taux d' « employabilité », qui diffère de celle du taux d'emploi. Moins il y a d'emplois, plus les politiques mises en place visent à augmenter l'employabilité, la disponibilité des personnes

sur le marché de l'emploi, qui est par ailleurs saturé. Cette réflexion soulève également le type d'emploi qui en découle, ainsi que les conditions de travail (CDD, intérim, temps partiel, etc.). Quel est donc l'objectif, si ce n'est d'augmenter la pression sur les travailleurs (diminution des emplois à temps plein, diminution des salaires, dégradations des conditions de travail, peur d'être au chômage, etc.) afin d'augmenter la rentabilité des entreprises ? Or, si les salaires diminuent, ce sont, entre autres, les recettes qui alimentent la sécurité sociale qui diminuent également. Il apparait alors intéressant de se questionner sur les perspectives et les enjeux de ces meures qui entrainent une déstabilisation et une déstructuration des services publics: visent-elles, *in fine*, à les faire disparaitre ?

On peut observer également une sorte de tentative de division de la population en mettant en compétition les différentes catégories les unes avec les autres (les vieux contres les jeunes, les travailleurs avec emploi contre ceux sans emploi, etc.). Cela renforce l'idée selon laquelle il faut diviser pour mieux régner, rentabiliser.

Le débat a donc mis en évidence et identifié un ennemi commun : le système économique capitaliste. Ne le laissons pas nous diviser, nous devons nous rassembler pour lutter, ensemble !